



TRANSFERT DE TECHNOLOGIE EN AGRICULTURE

MAEE/DA/DERD • N° 36 • Septembre 1997 •

CNNTA

Lancement de la Campagne Agricole 1997-98

Principales Mesures

PRODUCTIONS VEGETALES

Approvisionnement en Facteurs de Production

Des Réserves en Eau Suffisantes pour les Besoins de l'Irrigation

- Réserve dans les barrages de 8,5 Milliards m³ (y compris Barrage Al Wahda avec 2,3 Milliards m³), soit un taux de remplissage de 69%. Ce taux varie entre 46% pour le barrage Hassan Addakhil et 95% pour Hassan 1^{er}.
- Dotation globale programmée pour l'irrigation: 3,7 Milliards m³, soit 130% de la dotation moyenne allouée durant les 16 dernières campagnes.
- Cette dotation représente, en moyenne pour l'ensemble des périmètres, 95% des besoins globaux en année normale. Elle permet de:

→ Satisfaire les besoins des périmètres de Souss-Massa, Doukkala, Loukkos, Quarzazate et Haouz ainsi que des PTI, STI et Beht dans le Gharb,

→ Couvrir les besoins normaux des autres périmètres à hauteur de:

Tadla	: 92%
Moulouya	: 80%
Tafilalet	: 71%

- En cas de campagne très sèche, le complément des besoins normaux sera apporté par les eaux souterraines pour le Tadla et la Moulouya. Seul le périmètre du Haouz fera l'objet de restrictions limitées.

Pour les autres périmètres, les programmes normaux de distribution d'eau pour l'irrigation seront maintenus.

Un Approvisionnement Normal en Semences Céréalières Malgré un Faible Niveau de Production

- L'incitation des multiplicateurs à livrer leurs récoltes aux sociétés grainières grâce à une augmentation exceptionnelle des prix à la production de 45 Dh/Ql;
- Le maintien du prix à l'utilisation à des niveaux supportables: seulement 20 Dh/Ql seront répercutés sur les agriculteurs, prenant en charge 25 Dh/Ql, soit un coût budgétaire global de 10 Millions Dh.
- La préservation des stocks de report dans de bonnes conditions moyennant une prime de stockage de 45 Dh/Ql, soit une enveloppe globale de 12 Millions Dh.

→ Un disponible global de 650.000 Qx, soit un niveau équivalent à la moyenne des ventes des dernières campagnes.

Un Effort Soutenu en Matière de Distribution de Plants Fruitières Subventionnés

Le programme de distribution de plants subventionnés arrêté au titre de l'actuelle campagne porte sur 2.500.000 plants d'oliviers, 300.000 plants d'amandier, 40.000 plants de palmier dattier et 15.000 plants de pistachier. Le taux de subvention représente 80% du prix d'acquisition.

En vue de mieux valoriser les plantations fruitières, il sera procédé:

- au regroupement des nouvelles plantations d'oliviers dans des zones délimitées et l'organisation des oléiculteurs en groupements pour la valorisation en commun de leurs productions.
- à la mise en oeuvre de projets de développement de la filière oléicole avec la participation de tous les partenaires.
- à l'amélioration progressive de la qualité de l'huile produite pour se conformer aux nouvelles dispositions législatives en la ma-

SOMMAIRE

n° 36

Numéro Spécial

Lancement de la Camagne Agricole 1997-98

tière (Dahir n° 1-96-253 du 12 Ramadan 1417 [21/01/97] portant promulgation de la loi n° 6-96).

- et enfin à la réalisation d'une vaste campagne de sensibilisation des consommateurs sur l'intérêt de l'utilisation d'une huile d'olive de qualité. Un programme est en cours d'élaboration en concertation avec la profession.

Un Programme d'Approvisionnement en Engrais de près d'un Million de Tonnes

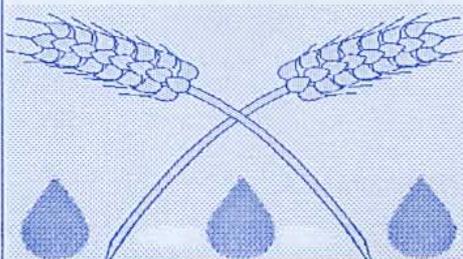
- L'approvisionnement du pays en engrais a été libéralisé depuis Juillet 1990, tant sur le plan approvisionnement qu'en matière des prix. Ces derniers sont directement liés aux cours mondiaux.

- Un programme de près d'un million de tonnes (30% de plus que les ventes moyennes des dernières campagnes) a été établi en concertation avec les sociétés concernées et l'OCP.

- Les prix pratiqués par l'OCP sur le marché national sont liés à l'évolution des prix à l'export (produit de référence: DAP et TSP), les prix des matières premières et la parité du Dollar.

- La baisse des prix internationaux de l'Urée est expliquée par la réduction des achats de la Chine qui détient des stocks importants. Cette tendance serait maintenue du fait des prévisions d'entrée en production de capacités nouvellement installées notamment en Argentine, au Moyen Orient, au Pakistan et en Chine. La faible révision à la baisse des prix nationaux de l'Urée par rapport aux prix internationaux est expliquée par la détention de stocks importants, ainsi que par l'augmentation des cours du Dollar.

- Le lancement de trois programmes pilotes du raisonnement de la fertilisation au niveau des DPA de Settat, Khémisset et Sefrou.



Bulletin réalisé à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Responsable de l'édition: Pr. Ahmed Barnouh
Publication du Comité National de Transfert de Technologie en Agriculture (CNNTA), B.P.6446, Rabat-Instituts, Tél-Fax: (7) 77-80-63

Commercialisation Intérieure et Extérieure des Produits Agricoles

La Dérégulation des Filières Agricoles Implique une Meilleure Organisation des Agriculteurs et le Renforcement du Partenariat

● Réalisation par le Ministère d'une étude sur la restructuration des SCAM, notamment en matière de:

- Redéploiement industriel;
- Diversification des produits.

et ce, en collaboration avec l'Union des Coopératives, le Département des Finances et l'ODECO.

● Le renforcement du partenariat entre les producteurs de maïs et les provendiers.

● Le soutien du partenariat entre l'ASPOT, la COMAPRA et LESIEUR-CRISTAL pour la commercialisation du Tournesol.

Agrumes et Primeurs: Validation et Mise en Oeuvre des Plans Sectoriels Agrumes et Tomates

Objectif

● Consolidation et promotion des exportations agricoles.

Opérations en cours de finalisation

● Lancement de la première tranche du programme d'extension et de renouvellement du verger agrumicole.

● Finalisation du projet de création d'un Centre Interprofessionnel de Recherche et de Développement à Ait Amira (Agadir).

● Mise en place des dispositifs permettant le démarrage des exportations de tomates rouges sur le marché américain à partir de Décembre 1998.

Opérations en cours d'étude

● Poursuite de la réflexion pour la réforme des systèmes de contrôle et de coordination des exportations.

● Poursuite des travaux des commissions interministérielles visant l'assainissement des problèmes de transport.

● Assainissement de la situation de FRU-MAT.

Mesures Incitatives Normales

Des Exonérations Fiscales à l'Importation Permettant d'Alléger les Charges de Production

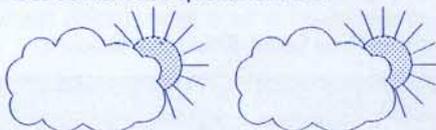
● Les équipements d'irrigation, notamment pour l'économie de l'eau;

● Les équipements de forage et de prospection des eaux souterraines;

● Le matériel agricole;

● Les fertilisants et les produits phytosanitaires;

● Les semences et plants fruitiers.



FONDS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Taux de subvention en vigueur

Rubrique	Taux ou montant de la subvention	
	Individus et sociétés	Coopératives
Matériel agricole		
- Tracteur de puissance inférieurs à 40 CV (DIN).....	25% (*)	25%(*)
- Tracteur de puissance supérieure ou égale à 40 CV (DIN).....	0%	30%
- Charrues, Chizels, herses, fraises, rotavators, épandeurs d'engrais et semoirs.....	35%	35%
- Autres matériels d'accompagnement excepté le cover-crop.....	25%	35%
- Matériel de traitement et faucheuses.....	25%	30%
- Moissonneuses lieuses, faucheuses lieuses, batteuses à poste fixe et motoculteurs.....	25%	25%
- Récolteuses (de canne à sucre et de betterave à sucre).....	10%	20%
- Petit matériel et harnachement.....	50%	50%
Aménagements fonciers et hydro-agricoles		
- Travaux d'aménagement.....	30%	40%
- Matériel d'irrigation:		
* Aspersion.....	10%	20%
* Localisée.....	20%	30%
Elevage		
1- Amélioration génétique:		
- Production de reproducteurs		
+ bovins mâles (Dh/tête).....	1200	1300
+ bovins femelles (Dh/tête).....	1500	1600
+ ovins mâles (Dh/tête).....	500	700
+ ovins femelles (Dh/tête).....	400	450
- Création de race bovine à viande (Dh/génisse).....	1000	1000
- Production des reines d'abeilles sélectionnés (Dh/ruchette).....	250	1300
- Acquisition des reproducteurs.....	25%	30%
2- Bâtiments et matériel d'élevage.....	20%	25%
Equipements économiques		
- Unité de conservation par le froid.....	10 à 15%	10à15%
- Unité de stockage des graines.....	10 à 20%	15à20%
- Stations de conditionnement de fruits et légumes.....	15%	20%
Autres		
- Plants fruitiers.....	80%	80%
- Analyse de laboratoire.....	50%	50%
- Fret aérien (Dh/Kg)		
* Vers l'Europe du 1 ^{er} Octobre au 30 Novembre et du 1 ^{er} Mars au 30 Juin.....	1	1
* Autres destinations.....	4,5	4,5

(*) avec un plafond de 25.000 DH

Poursuite de l'Effort d'Incitation à l'Adoption de Nouvelles Technologies et la Valorisation des Produits Agricoles

- Le matériel agricole (petits tracteurs, matériel d'accompagnement);
 - Les équipements hydro-agricoles (économie d'eau) et l'amélioration foncière (épierreage);
 - L'intensification de la production animale (amélioration génétique, bâtiments et matériel d'élevage);
 - Les infrastructures de stockage, de froid et de conditionnement des fruits et légumes;
 - Les exportations par voie aérienne (fret aérien);
 - Les plants fruitiers;
 - La production des semences céréalières (stockage et transport);
 - Les analyses de laboratoire.
- ⇒ Le montant annuel de ces incitations actuelles s'élève à 300 Millions Dh environ. Son financement est assuré par le Fonds de Développement Agricole.

SECTEUR DE L'ELEVAGE

Protection Sanitaire du Cheptel

Programme Prévisionnel des Vaccinations et Traitements

- Lancement du Plan National de lutte contre la brucellose bovine.
- Vaccination contre le brucellose: Cette opération vise la vaccination de 500.000 petits ruminants au niveau de la région de l'Oriental (Fév-Mai 98).
- Vaccination contre la variole du dromadaire: 20.000 têtes seront vaccinés dans les provinces du Sud.
- Vaccination contre les entérotaxémies et traitements contre les parasitoses internes dans les provinces concernées par le programme de sauvegarde et de protection du cheptel.
- Lutte contre les parasitoses externes du bétail.

Programme de Sauvegarde et de Protection du Cheptel

Coût: 82.500.000 Dh

Lancé à partir du début Août au profit des provinces de l'Oriental et du Sud et portant sur:

- Transport des orges et autres aliments: 30.000.000 Dh
- Création, aménagement et équipement de 55 points d'eau: 6.000.000 Dh
- Prise en charge des frais de fonctionnement des camions citernes: 4.000.000 Dh
- Encadrement sanitaire du Cheptel: 12.500.000 Dh
- Distribution des orges à guichet ouvert: 30.000.000 Dh

Ce programme sera relayé par l'exécution d'autres opérations, et ce à la lumière de l'évolution des conditions climatiques durant la période d'automne.

ASSANISSEMENT DES DETTES DES AGRICULTEURS ET PLAN DE RESTRUCTURATION DU CREDIT AGRICOLE

Le Constat: Un Secteur Agricole Surendetté

Sur un encours de près de 15 milliards de Dh arrêté au 31 Août 1997, l'Agriculture représente près des 2/3, soit 10 milliards. Cet encours concerne 300.000 agriculteurs environ.

● L'impayé du secteur agricole à la date du 31 Août 1997 s'élève à près de 5 milliards de Dh, compte tenu de la tombée des échéances de la campagne 1996-97, contre 3,4 milliard de dirhams au 31 décembre 1996. Les populations concernées s'élèvent à 228.000 agriculteurs.

● Les crédits rééchelonnés et consolidés en 1993 et 1995 représentent un encours de 3,8 milliards de Dh avec un impayé de 1,4 milliard de Dh et concernent 136.000 agriculteurs.

● L'impayé vieillit, c'est ainsi que près de 1 milliard de Dh, soit 20% l'impayé agricole, représente des créances non recouvrées antérieures à 1990, et 1,5 milliard de Dh, soit 30% de l'impayé agricole, représente des échéances dues entre 1991 et 1995.

● Le niveau de sinistre du secteur agricole varie en fonction des régions; c'est ainsi que dans certaines provinces, l'impayé a pu atteindre jusqu'à 66% de l'encours global des crédits accordés.

Cette situation de surendettement excessif du secteur s'explique en grande partie par les sécheresses successives que notre pays a connues durant la décennie 1980 et pendant les années 1993, 1995 et 1997, mais aussi par le recours à des rééchelonnements répétés du principal et des intérêts aux conditions du marché.

En 1993 et en 1995, l'Etat a contribué à alléger les charges des petits agriculteurs, clients des Caisses Locales, pour des montants importants représentant respectivement 302 millions de Dh et 388 millions de Dh, soit au total 690 millions de Dh.

Voilà la situation du Secteur:

- Près de 50% de l'encours des crédits à l'agriculture sont exigibles et impayés.
- Près de 228.000 agriculteurs ne sont plus éligibles, dans l'état actuel, à de nouveaux financements.



La thérapie: Les Mesures Prises par le Gouvernement de Sa Majesté Le Roi

Depuis Mai 1997, le Département de l'Agriculture a posé le problème du surendettement du secteur, et des études approfondies ont été menées sur la base de cas réels, pour trouver la thérapie à ce mal qui menace notre agriculture. A la lumière des conclusions de ces études, le Gouvernement de Sa Majesté Le Roi a décidé de consolider les créances agricoles avec une bonification des taux d'intérêt à la charge de l'Etat, avec une durée qui peut aller jusqu'à 10 ans au maximum.

● L'encours concerné par cette opération a été arrêté au 1^{er} Septembre 1997.

● Le taux de bonification varie entre 5 points pour les petits agriculteurs, et 1 point pour les agriculteurs ayant les encours les plus importants.

● Le Crédit Agricole, de son côté, abandonnera les intérêts de retard et les frais de poursuite, pour tout client qui adhère à cette opération.

→ L'agriculteur doit aussi contribuer par le règlement d'une partie de sa dette avant de pouvoir bénéficier de la bonification et de la consolidation.

→ Les agriculteurs qui ont un encours de crédits inférieur ou égal à 100.000 Dh auront droit à la consolidation à taux bonifiés moyennant le règlement d'une partie de la dette, comprise entre 5 et 15% avec un objectif moyen de 10%.

→ Tous les agriculteurs qui ont un encours de crédits compris entre 100.000 Dh et 1 million de Dh, bénéficieront de la consolidation à taux bonifiés moyennant le règlement d'une partie de la dette, comprise entre 5 et 25%, avec un objectif moyen de 15%. Le niveau de règlement requis sera déterminé par circulaire de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Équipement et de l'Environnement, en fonction de la part de la superficie irriguée de l'exploitation.

→ Pour les agriculteurs ayant un encours supérieur à 1 million de Dh, l'accès à cette opération sera étudié, au cas par cas, en fonction du degré de sinistre subi par l'exploitation agricole. Le niveau de règlement demandé sera déterminé en conséquence, par les comités de crédits du Siège, avec un objectif moyen de 20%.

Le tableau ci-joint détaille les modalités et conditions de la consolidation (le taux de bonification, le taux que doit supporter l'agriculteur et le montant moyen de règlement préalable).

● Nous appelons de tous nos vœux à la réussite de cette opération qui va permettre aux agriculteurs d'alléger le montant annuel de remboursement. L'Etat prendra en charge entre 50 et 10% des intérêts que l'agriculteur doit payer. En adhérant massivement à ces mesures, les agriculteurs vont aussi renforcer la situation financière de leur banque, le Crédit Agricole.

Instauration d'une Prime à l'investissement pour la Relance du Secteur Agricole

Le traitement du surendettement des agriculteurs au moyen de la consolidation de l'encours à taux bonifié ne peut suffire. La reconstitution de la capacité productive des agriculteurs constitue la condition pour un traitement durable du surendettement.

Aussi les Autorités Gouvernementales ont-elles décidé l'instauration d'une prime à l'investissement pour la relance du secteur agricole, dont bénéficieront les activités suivantes:

- L'Agrumiculture,
- L'Oléiculture,
- L'Equipement des exploitations en matériel agricole,
- L'Economie de l'eau d'irrigation,
- La valorisation de la production agricole.

La prime à l'investissement consiste en la prise en charge par l'Etat d'une partie des intérêts relatifs aux emprunts contractés par les agriculteurs auprès du Crédit Agricole. Cette prime engendrera un coût de 500 millions de Dh pour les cinq prochaines années.

La Restructuration du Crédit Agricole

Le surendettement du secteur agricole rejait directement sur la situation financière de la CNCA; c'est ainsi que les impayés augmentent, les provisions à constituer deviennent insupportables, les produits baissent et par conséquent des pertes importantes sont enregistrées.

Pour faire face à cette situation, un plan de restructuration à l'horizon 2001 a été adopté par le Gouvernement de Sa Majesté Le Roi, il s'articule autour des principaux points suivants:

● L'engagement de la CNCA à redynamiser les recouvrements, à développer l'activité et à rationaliser sa gestion.

→ En matière de recouvrement des créances non agricoles, les actions sont déjà engagées avec l'appui des Autorités Gouvernementales, et des résultats intéressants ont déjà été enregistrés. Les actions entamées vont être poursuivies.

→ Concernant le développement de la collecte de l'épargne, le plan commercial du Crédit Agricole a été revu et devra être lancé très prochainement avec des actions ciblées pour encourager les agriculteurs à domicilier leurs recettes au Crédit Agricole. Le développement des ressources de collecte viendra en déduction des emprunts extérieurs.

→ La politique de financement sera encore plus rigoureuse pour recentrer l'activité de la CNCA sur le financement du monde rural, encourager uniquement les projets rentables, et développer l'assurance agricole contre la sécheresse.

→ Les activités de service public menées par la CNCA en faveur du secteur seront intégrées dans la convention CNCA-Etat, qui sera élaborée et adoptée très prochainement.

→ La rationalisation de l'exploitation par la compression des frais financiers et des frais généraux et une amélioration du produit net bancaire du Crédit Agricole est une composante du plan, et des mesures allant dans ce sens ont déjà été adoptées.

→ La réorganisation du Siège et des agences, avec un renforcement de la décentralisation et de la régionalisation.

● La recapitalisation du Crédit Agricole à hauteur de 250 millions de Dh a été décidée par les Autorités Gouvernementales.

● Le renforcement de la capacité de gestion du Crédit Agricole à travers:

→ Le lancement d'un audit stratégique visant la redéfinition du rôle et de la mission du Crédit Agricole.

→ La refonte des statuts en vue d'ériger le Crédit Agricole en banque à gestion autonome et compétitive.

→ La mise en place d'une convention CNCA-Etat définissant la mission de service public du Crédit Agricole ainsi que les conditions de sa réalisation.

L'Assurance Agricole

Les principaux objectifs visés par le programme de garantie de la production agricole contre la sécheresse sont l'encouragement de l'investissement dans le secteur agricole, la garantie d'une part importante du revenu agricole en cas de sécheresse et enfin, la sécurisation des crédits agricoles.

Un programme "test" d'assurance agricole a été mené pendant les trois dernières campagnes et n'a eu cependant qu'un succès limité, en raison de:

- La limitation de l'assurance à la couverture du risque sécheresse,
- La faiblesse des taux de couverture,
- La complexité apparente du système,
- et enfin, la faible capacité financière des agriculteurs.

Ce programme test sera poursuivi pendant cette campagne agricole et une étude sera menée pour la mise en place d'un système d'assurance agricole basé sur les axes suivants:

- Couverture simultanée des risques agricoles en couplant ceux viables (grêle, incendie,...) et ceux nécessitant un soutien obligatoire de l'Etat (sécheresse, inondation,...).
- Liaison du crédit à l'assurance, par le financement des cotisations au niveau des crédits de campagne.

Ce sont là les grandes lignes du plan de restructuration du Crédit Agricole tel qu'il a été adopté par le Gouvernement de Sa Majesté Le Roi.

En conclusion de cette présentation, il est important de souligner que le Crédit Agricole est au service des agriculteurs pour concrétiser les décisions du Gouvernement de Sa Majesté Le Roi relatives à l'allègement de leurs dettes. Tous les agriculteurs qui auront assaini leur situation pourront bénéficier, conformément à la réglementation en vigueur, de crédits pour le financement de l'actuelle campagne agricole.

Le Crédit Agricole pour sa part, a pris toutes les dispositions pour faire face à ces deux tâches importantes, l'assainissement et le financement de la nouvelle campagne. Les moyens humains sont mobilisés et les ressources sont disponibles pour permettre de faire aisément face aux besoins de la campagne agricole.

J'espère que notre appel sera entendu et que tous les agriculteurs concernés vont s'adresser à leur agence de Crédit Agricole pour régulariser sans délai leur situation.

Il est important de noter que cette opération d'allègement des dettes des agriculteurs devra être clôturée au plus tard, le 31 décembre 1997 ■.

Modalités et conditions de consolidation à taux bonifiés de la dette du secteur agricole (sur la base de l'encours au 01/09/1997)

Encours en DH	Taux de la ristourne %	Taux à la charge de l'agriculteur %	Taux de l'acompte moyen (1)	Observations
Client CLCA - jusqu'à 50.000 - au delà de 50.000	5 4	5 6	10% 10%	pas de conditionnalité particulière en dehors de l'acompte
Clients CRCA - < à 50.000 - de 50.001 à 100.000	5 4	6 7	10% 10%	pas de conditionnalité particulière en dehors de l'acompte
- de 100.000 à 1.000.000	3	8	15%	Nécessité de tenir compte pour la détermination de l'acompte, de la part de la superficie irriguée de l'exploitation, une note circulaire sera établie par le Département de l'Agriculture
- de 1.000.001 à 10.000.000 - au delà de 10.000.000	2 1	9 10	20% 20%	Etude au cas par cas, nécessité de tenir compte, pour la détermination de l'acompte, du degré de sinistre subi par l'exploitation agricole

(1) Il s'agit du niveau de règlement moyen qui sera modulé en fonction de la capacité de remboursement